



DEPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE PONTIVY
COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec -Cne /2025-60

OBJET : Commune – Réaménagement d'un bâtiment existant en annexe Maison de santé – 1^{ère} procédure adaptée

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DECIDE

Article 1 : de retenir, dans le cadre du réaménagement d'un bâtiment existant en annexe Maison de santé (1^{ère} procédure adaptée), la candidature de :

Lot N° / Désignation	Candidat retenu	Montant HT	Montant TTC
3 – Charpente, bois	SARL BIRRIEN	12 878,19 €	15 453,83 €
6 – Menuiserie ext- bois & métal	SAS Jean-Yves FALHER	85 007,30 €	102 008,76 €
8 – Menuiserie intérieure	GOUEDARD MENUISERIE SARL	86 737,86 €	104 085,43 €
9 – Cloisonnement – Isolation - Plafond	PIKARD	147 840,12 €	177 408,14 €
10 – Revêtements de sol & faïence	SARL MOISAN CARRELAGE	54 915,82 €	65 898,98 €
11 – Plafonds suspendus	SARL COYAC	10 498,70 €	12 598,44 €
12 – Peinture – Revêtements muraux - Nettoyage	COULEURS SAFIR	43 000,00 €	51 600,00 €
13 – Ascenseur	TK ELEVATOR France SAS	24 900,00 €	29 880,00 €
14 – Sanitaires – Chauffage - Ventilation	SAS TEXIER	127 088,49 €	152 506,19 €
15 – Electricité – Couants faibles	SARL EERI29	101 218,34 €	121 462,01 €

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 4 août 2025

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H,



Reçu en Préfecture du Morbihan le 05/08/2025

Certifié exécutoire | 05/08/2025
Publié le

Le Maire,
Hervé LE FLOC'H.

